

Programme simplifié de formation et de remboursement pour les résidents du Nord de l'Ontario (NORSTAR)

Apprenants en stages optionnels postdoctoraux

Admissibilité :

Grâce au volet d'apprenants en stages optionnels postdoctoraux de NORSTAR, les médecins résidents sont remboursés pour les frais de déplacement et d'hébergement lorsqu'ils effectuent un stage résidentiel dans les régions du Nord-Est ou du Nord-Ouest de Santé Ontario organisé par l'Université de l'École de médecine du Nord de l'Ontario (Université de l'EMNO).

Afin d'être admissibles à un remboursement par le biais de NORSTAR, les stages optionnels résidentiels doivent répondre aux critères suivants :

- Commencer le 1er juillet 2023 ou après.
- Être réservé sur le portail en ligne de l'Université de l'EMNO.
- Être situé dans les régions du Nord-Est ou du Nord-Ouest de Santé Ontario.
 - Remarque : Les cours optionnels à Bracebridge, Gravenhurst et Huntsville ne répondent pas à ces critères et ne sont donc pas admissibles au remboursement des frais par NORSTAR.
- Suivez tous les critères et directives de dépenses comme indiqué sur le formulaire de réclamation de dépenses de NORSTAR pour les stages optionnels de résidence (inclus ci-dessous)

Processus :

1. Lorsqu'un stage optionnel a été réservé sur le portail de l'Université de l'EMNO, les résidents peuvent prendre des dispositions de voyage conformément aux politiques et paramètres décrits sur le formulaire de réclamation de dépenses de NORSTAR.
2. Si les dates de travail réelles diffèrent des dates de stages optionnels initialement approuvées sur le portail de l'Université de l'EMNO (c'est-à-dire des modifications de la date de début ou de fin initialement prévue ou approuvée), les résidents sont responsables de confirmer la date de début et la date de fin réelles du travail sur le formulaire de réclamation de dépenses de NORSTAR.
3. Les résidents sont admissibles à demander le remboursement des dépenses pour les dates réelles de travail et pour les frais de déplacement vers/depuis/dans la communauté de stage optionnel, jusqu'à 1 jour avant et 1 jour après les dates de travail du stage optionnel. Toutes les réclamations faites pour des dépenses en dehors de la communauté de stage optionnel ne seront pas admissibles au remboursement. Les dépenses et les reçus qui ne respectent pas les politiques et les paramètres énoncés sur le formulaire de réclamation ou dans la foire aux questions ne seront pas remboursés.
4. Tous les paiements pour les déplacements et l'hébergement pendant les affectations admissibles doivent être effectués par le médecin réclamant, avec tous les reçus émis au nom du médecin réclamant. Les dépenses liées aux déplacements en famille ne sont pas éligibles au remboursement.
5. Un formulaire de demande de remboursement NORSTAR et des copies de tous les reçus électroniques associés peuvent être soumis à l'adresse norstar@ontariohealth.ca une fois la mission terminée. Veuillez présenter 1 document PDF avec le formulaire de réclamation et 1 document PDF avec toutes les factures pertinentes, si possible. Les demandes de remboursement doivent être soumises dans les 6 mois suivant la date du service pour être éligibles au remboursement.
6. Les paiements seront traités dans un délai de 4 à 6 semaines à compter de la date de réception d'une réclamation complète (formulaire de demande de remboursement et reçus). Les réclamations incomplètes entraîneront des retards de traitement.
7. Les bordereaux de dépôt seront envoyés aux médecins (par courrier électronique) dans les 5 à 7 jours ouvrables suivant le paiement et doivent être examinés dès réception. Le bordereau de dépôt fournira des informations sur tout écart de paiement. Des documents supplémentaires (par exemple, des reçus manquants) peuvent être fournis par courrier électronique à norstar@ontariohealth.ca pour examen et traitement des paiements supplémentaires.

FORMULAIRE DE RÉCLAMATION DE DÉPENSES POUR APPRENANTS EN STAGE OPTIONNELS POSTDOCTORAUX
 PROGRAMME SIMPLIFIÉ DE FORMATION ET DE REMBOURSEMENT POUR LES RÉSIDENTS DU NORD DE L'ONTARIO (NORSTAR)

Nom du médecin: _____ Programme de résidence (c'est-à-dire): _____

No de OMCO: _____ Adresse du domicile/cabinet: _____

Ville: _____ Province: _____ Code Postal: _____

Adresse électronique: _____ No de téléphone: _____

Hôpital/Nom de la communauté: _____ Type d'élective/spécialité: _____

Date de voyage (arrivée): _____ Date de voyage (aller): _____

Premier jour de travail: _____ Dernier jour de travail: _____

CATÉGORIE DE DÉPENSES	DISTANCE	MONTANT \$	COMMENTAIRES
Kilométrage jusqu'à l'affectation	km		
Kilométrage depuis l'affectation	km		
Kilométrage durant l'affectation	km		

Note : 0,41 \$/km pour l'utilisation d'un véhicule personnel

CATÉGORIE DE DÉPENSES	MONTANT \$	COMMENTAIRES
Location de voiture (Maximum de 50 \$/jour avant les taxes ; des taux plus élevés pour la location de VUS entre le 1er octobre et le 30 avril seulement)		
Taxi (Reçu détaillé comprenant la date du service, les renseignements du fournisseur, la répartition des coûts et le total du montant payé)		
Stationnement (Reçu détaillé comprenant la date du service, les renseignements du fournisseur, la répartition des coûts et le total du montant payé)		
Essence (Reçu détaillé comprenant la date du service, les renseignements du fournisseur, la répartition des coûts et le total du montant payé)		
Billets (Classe économique seulement ; sont requises : cartes d'embarquement et informations relatives à tous les frais de changement de vol)		
Hébergement (Maximum de 150 \$/nuit avant les taxes ; les renseignements de l'établissement enregistré à la disposition du public sont requis)		
Autre (Veuillez fournir une description dans la case des commentaires ; les frais de bagages devraient être inclus dans la section des Billets)		
TOTAL RÉCLAMÉ		

CONFIRMATION DES RENSEIGNEMENTS BANCAIRES (pour dépôt direct)

Nom du titulaire du compte : _____

Nom de l'institution financière : _____

No de succursale/transit : _____

No d'établissement : _____

No de compte : _____

Tous les reçus fournis. Les médecins sont tenus garder le présent formulaire dûment rempli ainsi que les reçus pour leurs dossiers. NORSTAR réserve le droit de faire un suivi auprès des fournisseurs pour obtenir des précisions, le cas échéant.

En soumettant ce formulaire à NORSTAR, je certifie que pour les dépenses inscrites ont été engagés par moi-même pendant la période de travail déclarée. J'ai examiné et je comprends les paramètres du programme, et je sais que les dépenses engagées à l'extérieur des paramètres relèvent de ma responsabilité. Lorsque j'ai utilisé mon propre véhicule, comme indiqué, l'assurance du véhicule permettait son utilisation à des fins professionnelles. Veuillez soumettre à norstar@ontariohealth.ca.

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Avant de remplir le formulaire de remboursement, veuillez consulter les lignes directrices qui y figurent et dans notre site Web afin d'obtenir de l'information précise sur l'admissibilité (www.healthforceontario.ca/locums). Présentez un formulaire pour chaque affectation approuvée. Toutes les demandes doivent inclure le Formulaire de frais et dépenses de médecin spécialiste suppléant dûment rempli, incluant les heures de déplacement de et de travail et les reçus électronique afin d'être traitées. Les formulaires devraient être présentés dans un délai de 30 jours après la date du service ; les formulaires présentés six mois après la date du service ne sont pas admissibles à un remboursement. Veuillez noter que les fonds seront déposés de 4 à 6 semaines après la date de réception de la demande de remboursement complète (reçus originaux et formulaire de réclamation dûment remplis). Des formulaires incomplets entraîneront un délai de paiement. Les bordereaux de dépôt sont envoyés aux médecins suppléants une fois que les paiements sont effectués et devraient être vérifiés à la réception.

PRÉSENTATION DES DEMANDES

- Envoyez les formulaires à l'adresse suivante : norstar@ontariohealth.ca
- Les demandes de remboursement présentées six mois après la date de service ne seront pas admissibles au remboursement.
- Les dépenses exclues des exigences ci-dessous ne seront pas admissibles au remboursement.

DÉPENSES

Les reçus électroniques doivent répondre aux exigences suivantes pour pouvoir obtenir un remboursement :

- émis au nom du médecin suppléant (le cas échéant)
- comprennent une ventilation détaillée de tous les frais et de toutes les commissions
- incluent une preuve de paiement, la date du service et les renseignements du fournisseur
- présentés avec un Formulaire de frais et dépenses de médecin suppléant dûment rempli (signé et daté)

CATÉGORIES ET ÉLIGIBILITÉ

- **Voyage vers/depuis** : les voyages sont admissibles à partir du domicile d'un médecin ou de l'adresse de son cabinet de base uniquement ; veuillez vous assurer que l'adresse de votre domicile ou de votre cabinet de base à partir de laquelle vous voyagez est indiquée à la page 1. Si vous voyagez à partir d'une autre adresse, les détails doivent être indiqués et une preuve du coût équivalent à partir de votre domicile ou de l'adresse de votre cabinet de base doit être soumise avec la réclamation.
- **Les dépenses de déplacement, seront applicables aux modes de transports suivants seulement** : véhicule personnel, voiture de location, autobus, train, vol commercial. Les modes de transport non admissibles comprennent, entre autres : aéronefs non commerciaux, privés, nolisés ou loués et véhicules récréatifs (motoneige, bateau, bicyclette, etc.).
- **Kilométrage** : Le taux au kilométrage pour l'utilisation d'un véhicule personnel est de 0,41 \$/km pour le trajet le plus direct vers le lieu de l'affectation ou à partir de ce lieu.
- **Location de voiture** : Si les voitures à louer qui dépassent le taux quotidien (50 \$/jour avant taxes) sont les seules voitures disponibles au moment de la réservation, veuillez contacter NORSTAR avant votre affectation. Les frais d'annulation, les produits vendus au comptoir et les frais non justifiés ne sont pas admissibles au remboursement. Les frais pour des dommages ne seront pas couverts par le programme.
- **Taxi/stationnement** : Les reçus électronique détaillés comprenant la date de service, les renseignements sur le fournisseur, la répartition des frais et le montant payé doivent accompagner la demande de remboursement.
- **Essence** : Le coût de l'essence est admissible au remboursement pour une voiture de location seulement.
- **Vol** : Le tarif de classe économique à partir du lieu de résidence d'un médecin vers la communauté où il doit faire son affectation est admissible à un remboursement. Les médecins qui choisissent de voyager à un tarif d'une classe supérieure doivent fournir un devis pour les mêmes vols en décrivant l'équivalent du coût pour la classe économique. Des exemples de classes économiques des compagnies aériennes les plus connues figurent dans notre site Web. Les médecins dont le lieu de résidence se trouve à l'extérieur de l'Ontario sont admissibles à un remboursement pour un vol de retour en classe économique vers le lieu de résidence de 1 500 \$ maximum (taxes incluses). Les allers simples à l'extérieur de la province seront calculés au prorata à la moitié du montant maximum (soit 750 \$). Les frais de changement doivent être associés aux changements relatifs au travail pour un remboursement et l'heure de départ doit être au moins 3 heures par rapport à l'heure de départ originale.
- **Hébergement** : Une chambre standard à occupation simple dans une entreprise enregistrée accessible au public est admissible à un remboursement allant jusqu'à 150 \$/nuit avant taxes. Les séjours privés en famille, entre amis ou collègues sont encouragés ; 30 \$ par nuit seront remboursés et aucun reçu n'est requis.
- **Réservation en ligne** : Les prestataires de services de voyage en ligne et les sites de voyage tiers ne sont pas toujours en mesure de fournir des reçus détaillés répondant aux exigences de traitement du remboursement (en particulier dans le cas de « forfaits » en ligne). Dans ces cas-là, un suivi supplémentaire auprès du vendeur sera requis par le médecin suppléant pour obtenir la documentation requise.
- **Les médecins qui ne sont pas en mesure d'obtenir les reçus qui répondent à nos exigences de traitement après avoir fait une réservation en ligne ne seront pas remboursés.**
- **Taux d'échange** : Les médecins qui font des dépenses dans d'autres devises sont admissibles à un remboursement de l'équivalent en dollars canadiens. Pour un remboursement, les preuves (c'est-à-dire, les relevés de cartes de crédit) qui indiquent le montant payé en dollars canadiens sont requises à des fins de traitement.
- **Les dépenses non admissibles comprennent (sans s'y limiter)** : les repas, l'assurance de l'ACPM, les frais d'obtention d'un certificat d'inscription pour exercer la médecine en Ontario, l'assurance voyage, les services de salon, les appels téléphoniques, les frais de réinstallation et toute dépense ou coût supplémentaire lié aux enfants ou famille.